

## CONSEIL MUNICIPAL CHARMES SUR L'HERBASSE

### SÉANCE DU 10 novembre 2020

L'an deux mille dix-sept, le mardi 10 novembre, les membres du Conseil municipal de la Commune de CHARMES SUR L'HERBASSE, se sont réunis à 20 Heures à la salle Charles ROBERT, impasse Aristide ROBERT, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 5 NOVEMBRE 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

### ÉTAIENT PRÉSENTS :

Stéphanie NOUGUIER, Christophe CHOTAN, Marie-Hélène CROZAT, Jean-François JAFFUEL,  
Claude VIENNOT, Aurélie CHANAS, Pascale DESSUS, Sylvère FAURE, Romain FOULHOUX, Frédéric GUTEKUNST, Pascal MATHIEU

### ÉTAIENT ABSENTS REPRÉSENTÉS :

Elodie MICHALET a donné pouvoir à Marie-Hélène CROZAT  
Clément GIRAUD a donné pouvoir à Marie-Hélène CROZAT

### ÉTAIENT ABSENTS NON REPRÉSENTÉS :

Jessica GIRAUD  
Christine RICHIOUD-BEDDAR

### PARTICIPAIENT À LA RÉUNION

Chantal POLLIEN, secrétaire administrative

Madame le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un Secrétaire pris dans le sein du Conseil.

**Sylvère FAURE** est désigné pour remplir cette fonction qu'il accepte.

### **1 - Approbation du compte rendu du 13 octobre 2020**

***Le compte rendu du 13 octobre 2020 est approuvé à l'unanimité.***

### **2 – Assainissement – Transfert des excédents**

Madame le Maire rappelle au conseil que l'agglo a pris la compétence assainissement à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ainsi que la délibération en date du 19 novembre 2019 la signature d'une convention de coopération entre l'agglo et la commune de CHARMES par laquelle celle-ci indiquait son intention quant aux transferts des excédents.

En contrepartie de ce transfert d'excédent, l'agglo et la commune fixait un programme d'investissement sur les exercices 2020 à 2023.

Les résultats du compte de gestion sont les suivants :

Excédent de fonctionnement 2019 : 340 682.42 €

Déficit investissement 2019 : 237182.66 €

Soit un résultat net global de 103 499.76 €.

A savoir que ce montant ne tient pas compte de la facturation relative à la participation aux frais de fonctionnement de la STEP pour l'année 2019 (environ 25 000 €), laquelle ne sera pas due afin de ne pas alourdir les écritures comptables (facturation à la commune et remboursement de la commune à l'agglo).

L'agglo est par contre redevable envers la commune de la somme de 25 344 € pour l'encaissement d'une subvention de l'Etat qui revient à la commune.

Par 13 voix POUR, 0 abstentions et 0 voix CONTRE, le transfert des excédents est validé.

### **3 - RAPPORT EAU POTABLE DU SIEH**

*Le rapport d'eau potable ayant été transmis par voie dématérialisée aux conseillers, celui-ci est approuvé par 13 voix POUR.*

### **4 – TRANSFERT DE POUVOIR DE POLICE DU MAIRE**

*Madame le Maire rappelle au conseil que les pouvoirs de police en matière d'assainissement et collecte des déchets reviennent de droit à l'agglo du fait que celle-ci exerce la compétence*

*Madame le Maire informe le conseil de son opposition au transfert des pouvoirs de police à l'agglo en matière :*

- d'aires d'accueil ou de terrains de passage des gens du voyage
- Circulation et stationnement dans le cadre de la compétence voirie
- Délivrance des autorisations de stationnement aux exploitants de taxis dans le cadre de la compétence voirie
- de sécurité des bâtiments publics, des immeubles collectifs et des édifices menaçant ruine
- De manifestations culturelles et sportives
- De défense contre l'incendie
- De déchets sauvages

### **5 – Masques et COVID**

Madame le maire informe le conseil que dans le cadre d'une commande groupée pour l'achat de masques et de gel hydro-alcoolique par l'agglo, il convient de délibérer sur le montant de la participation communale restant due afin que l'agglo puisse transmettre sa facture.

Par 13 voix POUR, 0 abstention et 0 voix CONTRE, le conseil autorise le maire à régler la dépense

### **6 – Emprunt**

Madame le maire rappelle au conseil qu'il a été budgétisé les opérations suivantes :

Création de liaison douce (passerelle) et travaux de rénovation à l'église. La participation commune devait être effectuée par un emprunt de 50 000 €  
Le crédit propose un emprunt de 50 000 € sur une durée de 84 mois au taux de 0.30 %.

Par 13 voix POUR, le conseil autorise Madame le maire à signer les documents afférents à l'emprunt.

### **7 – Demande de subvention par l'école privée.**

Dans le cadre de l'acheminement des élèves scolarisés à l'école privée vers le restaurant scolaire, une convention avait été signée entre la commune et l'Ogec, stipulant qu'en cas d'effectif supérieur à 32 élèves, la commune devait mettre à disposition pour l'aller 2 agents communaux.

Or, il s'avère que depuis la rentrée scolaire, les consignes sanitaires dues au COVID 19 et un effectif très important nécessite un second service et obligent la commune à solliciter auprès des écoles (publique et privée) un changement d'horaire.

L'école privée de ce fait, termine ses cours à 12 h au lieu de 11 h 50 et n'a donc plus le personnel pour le transfert des élèves vers le restaurant. Ce transfert est depuis effectué par les enseignants de l'école privée pris sur leur temps de pause.

Une demande de subvention est faite auprès de la municipalité pour la prise en charge de ce ¼ d'heure journalier.

Madame le maire précise qu'un avenant à la convention sera rédigé et propose qu'une subvention équivalente sera versée à l'OGEC suivant les modalités suivantes correspondante au trajet des enseignantes: ¼ d'heure x 4 j x 36 x 17 € (coût de l'agent charges comprises).

Par 12 voix POUR, 1 abstention, le conseil valide le projet de convention et autorise le versement de la subvention à compter de l'année 2021.

### **8 - Bilan cantine et garderie**

Le bilan cantine présente un déficit annuel de 20 000 € environ. Une rencontre avec les élus aux affaires scolaires de la commune de Bathernay afin de déterminer une convention de participation aux frais de fonctionnement de service, Bathernay n'ayant pas d'école sur leur territoire.

Le conseil valide la signature d'une convention avec Bathernay pour restaurant scolaire.

Le bilan garderie est également présenté aux conseillers avec une proposition d'augmentation de tarif au 1<sup>er</sup> janvier 2020 passant de 0.50 cts à 0.60 cts le ¼ d'heure.

Les tests de réservation en ligne de la cantine et de la garderie sur l'espace famille devrait intervenir courant décembre pour une exploitation en janvier.

Accord du conseil par 13 voix POUR, pour l'augmentation du tarif de garderie à 0.60 €

Annulation du repas de Noël compte tenu du protocole sanitaire. Proposition d'offrir un goûter à tous les enfants scolarisés qui sera remis dans chaque école par un adjoint.

Conseil d'école :

Recherche d'une candidature en contrat service civique pour 30 h par semaine.

77 élèves scolarisés répartis sur 3 classes.

Demande de changement d'horaire pour une pérennisation auprès de l'IEN en attente.

Alerte incendie : suite à un exercice d'évacuation incendie, il convient de synchroniser les hurleurs entre les bâtiments (maternelle et primaire). Modification du PPMS pour le risque intempéries, mise en place d'un plan de stationnement vigipirate, petits travaux à voir dans la cour de récréation.

Demande de subvention exceptionnelle pour l'achat d'un panneau de basket.

Demande d'ouverture de la bibliothèque aux élèves.

### **9 – Commission communale d'actions sociales :**

Le repas annuel offert par la commune aux aînés étant annulé, il a été proposé un choix de

Colis. Sur 137 personnes de plus de 65 ans, 117 ont rendu réponse.

Les colis seront confectionnés par la commission et retirés à la salle Aristide ROEBRT dans la semaine du 15 décembre.

### **10 - Communication**

La commune a adhérer par le biais de l'association des maires à l'application panneau pocket. Une Distribution de flyers pour information a été faite dans tous les foyers.

Les rubriques sur le site internet vont être revues afin de le rendre plus intéressant.

### **11 – Environnement**

Une opération sapin de Noël avec boîte à idées va être mise en place. Un flyer va être distribué dans chaque foyer et 3 urnes installées (mairie et les 2 écoles) pour accueillir toute suggestion.

Le sapin sera installé devant la mairie. Des dessins sont commandés à l'école pour être ensuite exposés à la cantine.

Le conseil valide la pose d'une prise sur un candélabre au quartier du cabaret neuf pour illuminer le hameau. Une demande auprès du Régal fermier et du restaurant est suggérée pour compléter les illuminations.

Le bulletin municipal est en cours de réalisation.

### **12 – VOIRIE**

Le bornage pour l'élargissement de la route du château a été réalisé avec une emprise de stationnement en épis plus large telle que prévue par la réserve foncière instaurée sur le PLU. Le surcoût des travaux d'enrobé sont évalués à la somme de 1 500 €. Proposition est faite auprès des propriétaires de prendre en charge les frais de bornage et la commune le surcoût des travaux ainsi que les frais d'acte notarié.

Par 13 voix POUR, le conseil valide la proposition.

Les travaux sur la route de champ Guinot vont débuter fin novembre.

Le marché à bons de commande est en cours de rédaction.

### 13- QUESTIONS DIVERSES

Présentation par la commission affaires scolaires du projet agribiodrôme

Compte rendu de la réunion avec EPORA ;

Mise en place du plan vigipirate urgence attentats

Cérémonie du 11 novembre : la gerbe sera déposée par les élus et le porte-drapeau à 11 h

Demande du centre équestre le « galop des collines » pour une aide exceptionnelle COVID ( renvoyé vers l'agglo) et recherche de terrain avec point d'eau pour faire paître les chevaux.

Demande de l'école privée pour l'installation d'un cirque pour des ateliers à la semaine fin d'année scolaire. Refus du conseil car pas de zone adéquate pour raisons sanitaires et risques d'inondabilité.



Madame le Maire rappelle la date du prochain conseil municipal : le 15 décembre 2020

Séance levée à 23 h.

Le Maire,  
Stéphanie NOUGUIER

